

# REGLEMENTS



04, 05 et 06 Décembre 2009  
Paris Nord Villepinte, FRANCE



Ce show est affilié à la Commission  
Européenne des Arabes de Show

Affiliation N°. °. 188-09-6051/FR

## Règlement 2009 du Championnat du Monde du Cheval Arabe

Le Championnat du Monde du Cheval Arabe est organisé par le **CENECA** et **COMEXPO PARIS**

Ce Championnat est reconnu par l'ECAHO auprès de qui il est affilié.

Ce Championnat est soumis au règlement des concours de la Commission Européenne des Concours de Chevaux Arabes (EAHSC).

Les règlements de l'ECAHO 2009 s'appliquent en totalité dans les cas non réglés par le présent règlement.

### I - Informations Générales -

**Lieu :** Parc des expositions Paris Nord Villepinte - FRANCE

<b>Dates :</b> Vendredi 04 décembre	Qualificatives Femelle	13 H 00 à 17 H 00
Samedi 05 décembre	Qualificatives Mâle	11 H 00 à 15 H 00
Dimanche 06 décembre	Finales du Championnat du Monde	11 H 30 à 15 H 30

### II - Officiels 2009 -

<b>Président du Concours</b>	M. Jean Luc Poulain	Président du Salon du Cheval de Paris
<b>Directrice du Concours</b>	Mme Véronique Oury	Directrice du Salon du Cheval de Paris
<b>Organisation Générale</b>	Mlle Alice Wermus	Salon du Cheval de Paris
<b>Conseiller Technique et consultant</b>	Mme Christianne Chazel Mme Dominique Briot	APCA
<b>Responsable des Relations Publiques</b>	Mme Sylvie Lecoutour	CENECA
<b>Jury de Terrain</b>	A Mr Doug Dahmen B Mme Sylvia Garde-Ehlert C Mr Holger Ismer D Mr Jaroslav Lacina E Mr Richard Pihlström F Mr Pierluigi Rota G Dr Francesco Santoro	USA Allemagne Allemagne République Tchèque France Italie Italie
<b>Ring Master</b>	Mr Daniel Souppat Mr Alain Ladeck	France France

La liste initiale des juges pourra être modifiée, du fait de l'indisponibilité d'un juge, sans que cela puisse faire l'objet d'une réclamation. Dans l'enceinte du Concours, toute communication entre juges et concurrents a lieu par l'intermédiaire du ring master.

### III - Conditions Générales -

#### 1 - Admission

Le Championnat du Monde du Cheval Arabe est ouvert à tout cheval arabe né en 2008 ou avant. Sont admis tous les chevaux enregistrés dans un stud-book reconnu par la WAHO (*World Arabian Horse Organization*) à la date de clôture de l'engagement (22 octobre 2009) et répondant aux critères de qualification ci-dessous. L'inscription au stud-book national tient lieu de confirmation à l'enregistrement.

#### 2 - Qualifications

##### Pour l'Europe :

- ◇ Un titre de Champion, ou de Vice Champion dans un concours ECAHO de classe C, ou un 1er prix pour les chevaux nés en 2008.
- ◇ Un titre de Champion, de Vice Champion ou un prix de 1er à 3ème dans un concours ECAHO de classe A, B ou dans un Championnat National Officiel.

Les chevaux nés hors des pays membres de l'ECAHO, mais importés et enregistrés dans un pays membre de l'ECAHO avant le 1er janvier de l'année du championnat doivent se qualifier dans un show affilié ECAHO.

##### Pour les USA :

- ◇ Un titre de Champion, de Vice Champion ou "top-ten" US National.
- ◇ Un titre de Champion, de Vice Champion ou un 1er prix au Concours de Scottsdale.
- ◇ Un titre de Champion ou Vice Champion dans tout concours "Régional".

##### Pour le reste du Monde :

- ◇ Un titre de Champion, de Vice Champion ou un prix de 1er à 3ème dans un Championnat National Officiel.
- ◇ Un titre de Champion, de Vice Champion ou un prix de 1er à 3ème dans un Concours International Officiel.

La preuve de qualification devra être jointe à l'engagement et sera vérifiée par l'EAHSC (Commission des Concours ECAHO)

#### 3 - Classes

Il est prévu quatre finales de Championnat :

- CM 1 Championnat du Monde Junior Femelle Femelles âgées de 1 à 3 ans (nées en 2008, 2007 et 2006)
- CM 2 Championnat du Monde Senior Femelle Femelles âgées de 4 ans et plus (nées en 2005 et avant)
- CM 3 Championnat du Monde Junior Mâle Mâles âgés de 1 à 3 ans (nés en 2008, 2007 et 2006)
- CM 4 Championnat du Monde Senior Mâle Mâles âgés de 4 ans et plus (nés en 2005 et avant)

Des classes qualificatives sont prévues pour chaque finale de Championnat, comme suit :

- CM 1 Classe CM 1 a Junior Femelle de 1 à 3 ans, Classe CM 1 b réparties en 2 classes égales a et b en fonction de leur âge.
- CM 2 Classe CM 2 a Senior Femelle de 4 ans et plus, Classe CM 2 b réparties en 2 classes égales a et b en fonction de leur âge.
- CM 3 Classe CM 3 a Junior Mâle de 1 à 3 ans, Classe CM 3 b réparties en 2 classes égales a et b en fonction de leur âge.
- CM 4 Classe CM 4 a Senior Mâle de 4 ans et plus, Classe CM 4 b réparties en 2 classes égales a et b en fonction de leur âge.

10 chevaux seront qualifiés pour les finales. Les 4 premiers de chaque classe plus les 2 plus hauts scores suivants des deux classes confondues.

### IV - Système de Notation -

#### 1 – Notation et Classement

Les chevaux seront jugés individuellement à l'arrêt, au pas et au trot par chaque juge.

a) Pour chaque classe qualificative, chacun des juges attribuera à chaque cheval :

- 1 note de 01 à 20 points pour le type
- 1 note de 01 à 20 points pour la tête et l'encolure
- 1 note de 01 à 20 points pour le modèle et la ligne du dessus
- 1 note de 01 à 20 points pour les aplombs
- 1 note de 01 à 20 points pour les allures

Le demi-point sera utilisé.

A l'issue de chaque classe qualificative, les chevaux seront classés. Les quatre premiers seront classés Elite.

A l'issue des deux classes qualificatives de chaque championnat, les chevaux ayant obtenu la 9ème et 10ème plus haute note seront également classés Elite et participeront au championnat.

##### Règles en cas d'ex aequo

###### *a) Dans les épreuves qualificatives*

La meilleure place sera donnée au cheval qui aura les plus hauts points pour le type. S'il y a toujours des ex aequo, la meilleure place sera attribuée au cheval avec les plus hauts points pour les allures. Si les ex aequo ne peuvent pas être encore départagés, un des juges sera tiré au sort et devra indiquer sa préférence.

###### *b) Pour chaque finale de Championnat*

Les chevaux qualifiés seront jugés par sept juges (sauf conflit d'intérêt), chaque juge désignant le Champion et le Vice Champion de son choix.

Le Classement de chaque juge sera converti en points : 1er = 3 points, 2ème = 1 point.

En cas d'ex-aequo, les chevaux seront départagés par la meilleure note obtenue dans la classe qualificative et le cas échéant par la note de type puis par la note d'allures. Si les ex aequo ne peuvent pas être encore départagés, un des juges sera tiré au sort et devra indiquer sa préférence.

Les notes seront saisies sur informatique et affichées à l'issue de la remise des prix.

Le cheval ayant obtenu le meilleur classement sur l'ensemble des juges sera déclaré Champion du Monde.

Le cheval ayant obtenu le second meilleur classement sur l'ensemble des juges sera déclaré Vice Champion du Monde.

Tous les chevaux qualifiés pour leur Championnat respectif doivent y prendre part. Sans certificat vétérinaire, un cheval absent sera disqualifié du concours, ses notes et classements dans sa classe seront effacés. En cas de disqualification, les chevaux placés en dessous avancent d'une place dans la classe, mais ils n'ont pas le droit de participer au Championnat.

#### 2 - Jury

Chaque classe qualificative sera jugée par 5 juges et chaque championnat par 7 juges (sauf conflit d'intérêt et décision de la commission disciplinaire).

### V - Invitations -

Comexpo Paris enverra le règlement du Championnat du Monde à toutes les Associations et Fédérations Nationales qui seront chargées de le diffuser à leurs membres et ce, sous leur responsabilité.

## VI - Engagements -

Tous les engagements doivent être accompagnés d'une photocopie du passeport.

Un passeport est obligatoire pour tout concours international dans les pays de la Communauté Européenne. Dans le cas d'une Organisation Nationale de Chevaux Arabes qui n'a pas encore émis de passeport, le certificat d'origine avec signalement graphique devra être présenté.

La signature de la feuille d'engagement engage la responsabilité civile et pénale du participant. En cas de recherche de responsabilité, les organisateurs ne tiendront compte que du nom du signataire, à charge pour ce dernier d'effectuer les recours contre autrui qui lui sembleraient nécessaires.

La participation au Championnat du Monde du Cheval Arabe implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

### Montant de l'engagement :

390 Euros TTC par cheval  
Comprenant la location d'un box

Règlement par chèque en euros à l'ordre de :  
COMEXPO Paris, ou virement ou carte de crédit.

Les concurrents devront adresser leur demande d'engagement avant le :

**22 octobre 2009 dernier délai** (Le cachet de la poste faisant foi)

Date limite des déclarations de forfait :

**Le 12 novembre 2009**

- Au delà de cette date, aucun forfait ne sera remboursé et tout engagement sera du.

Les règlements et copies des passeports sont à adresser à :

### COMEXPO Paris Immeuble le Wilson

Championnat du Monde du Cheval Arabe  
70 Avenue du Général de Gaulle  
92058 Paris la Défense Cedex  
Tél : ++ 33 (0) 1 76 77 16 34  
Fax : ++ 33 (0) 1 53 30 36 37

**E-mail : [alice.wermus@comexposium.com](mailto:alice.wermus@comexposium.com)**

Les demandes d'engagement seront acceptées en fonction de la place disponible.

Aucun engagement ne sera accepté s'il n'est pas accompagné pour chaque cheval :

→ Du règlement par chèque, virement ou carte de crédit à :

### BNP PARIBAS

Agence BNP PARIS ETOILE ENTREPRISES

Compte : 30004 / 00813 / 000 10646536 / 51

Code Swift / BIC : BNPAFRPPGA

Code IBAN : FR76 3000 4008 1300 0106 4653 651

→ De la photocopie du passeport établi par une autorité compétente

→ De la preuve de qualification

## VII - Présentation des chevaux -

1 - En ce qui concerne la préparation et le maquillage des chevaux, les règles de l'ECAHO s'appliquent.

2 - En ce qui concerne la protection des chevaux et l'abus de médicaments, les règles de l'ECAHO s'appliquent en totalité.

### 3 - Présentateurs

Les présentateurs doivent être âgés de 16 ans au moins. Ils doivent se présenter en tenue correcte. L'organisateur, eut égard au prestige du concours, se réserve le droit de refuser l'entrée en piste de toute tenue incorrecte ou négligée.

Les accompagnateurs ne seront pas acceptés sur la piste du concours.

### Classes qualificatives :

Tenue correcte. Les vêtements ne doivent être pourvus d'aucune marque distinctive.

### Classes Championnat :

Tenue correcte. Tout cheval doit être présenté aux juges par une seule personne. Les concurrents qui présentent plus d'un cheval au cours d'une même classe doivent prévoir une ou des personnes portant la tenue de concours pour tenir les chevaux pendant la classe.

### 4 - Dossards

Les dossards seront distribués suite à l'inspection vétérinaire le jeudi 03 décembre à 11h00.

### 5 - Respect des horaires

Les horaires des épreuves seront communiqués aux concurrents dans leur dossier technique.

Les chevaux devront se trouver au paddock vingt minutes au minimum avant le départ de la classe. Chaque cheval devra avoir son propre licol de présentation (avec mors pour les mâles de 3 ans et plus).

### 6 - Règles de vente

Si un cheval est vendu entre les épreuves qualificatives et la finale du Championnat du Monde, le nouveau propriétaire devra prouver son achat par une attestation de vente signée par l'ancien et le nouveau propriétaire.

Si un cheval est vendu entre la finale du Championnat du Monde et la remise des prix, l'ancien et le nouveau propriétaire doivent obligatoirement assister à la remise du titre.

## VIII - Conditions Techniques -

<b>1 - Organisation technique</b>	COMEXPO PARIS
<b>2 - Piste de Concours</b>	75 m x 35 m en sable
<b>3 - Terrain d'exercice</b>	50 m x 35 m en sable

### 4 - Arrivée et départ des chevaux

Les chevaux devront arriver le mercredi 02 décembre de 14 heures à 19 heures ou jeudi 03 décembre avant 11 heures.

Les chevaux devront quitter le Salon dimanche 06 décembre après 19 heures ou lundi 07 décembre avant 10 heures.

### 5 - Alimentation des chevaux

Celle ci doit être prévue par les exposants eux-mêmes. Toutefois, du fourrage et des grains pourront être achetés sur place.  
Agence : 03764

### 6 - Ecuries

Les boxes seront attribués par l'organisation du concours et paillés. Tout supplément de litière en copeaux sera facturé. La propreté de l'abord immédiat des boxes incombe à l'exposant, cavalier ou propriétaire du cheval occupant la box. Les litières devront être sorties chaque jour dans les allées entre 7h et 8 h le matin ou après 19 h 30. La distribution et le ramassage des litières ainsi que le balayage seront effectués chaque jour entre 8h et 9 heures. Il n'y aura plus de distribution de litière après 9 heures. Les bâtiments abritant les écuries seront fermés de 20 heures à 7 heures le lendemain matin. Un accès spécial sera délivré aux participants afin de pouvoir accéder aux écuries. Une surveillance générale de nuit est assurée par le service de sécurité. Une surveillance vétérinaire est également assurée la nuit. Les matériaux de décoration des boxes doivent être ignifugés. Les présentateurs, éleveurs et exposants

s'engagent à respecter les règles de sécurité du Salon du Cheval de Paris.

## **IX - Questions Vétérinaires -**

### **1 - Inspection Vétérinaire**

L'inspection vétérinaire et le contrôle des passeports (certificat d'enregistrement) auront lieu le jeudi 03 décembre à partir de 11 heures.

Les propriétaires ou concurrents viendront présenter chaque cheval accompagné de son passeport. Les photocopies ne seront pas acceptées. En cas de documents incomplets ou insuffisants, le cheval pourra être refusé par le Comité Disciplinaire.

### **2 - Vaccinations**

Tous les chevaux devront se conformer aux normes sanitaires en vigueur et être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine selon les règles de la FEI.

Le feuillet de vaccinations devra être dans le passeport visé par un vétérinaire non propriétaire du cheval.

### **3 - Prélèvements pour la recherche de produits interdits**

Tous les chevaux engagés en épreuves internationales peuvent être soumis à un contrôle.

Tous les chevaux Champions seront accompagnés immédiatement à la sortie de leur classe au box vétérinaire pour un prélèvement obligatoire de sang et d'urine. L'exposant ou son représentant devra être présent afin de signer les documents nécessaires.

L'organisateur se réserve le droit de faire effectuer des prélèvements sanguins au hasard par le vétérinaire du Concours dans leurs boxes. L'exposant ou son représentant devra être présent pour signer les documents nécessaires.

Toutes les infractions en relation avec des substances prohibées seront traitées par le Comité Disciplinaire Permanent de l'ECAHO selon le Règlement.

### **4 - Laboratoire international agréé**

Laboratoire de la Fédération Nationale des Sociétés de Courses

169, avenue de la Division Leclerc  
92290 Chatenay Malabry - France.

## **X – Conditions sanitaires -**

Les chevaux devront être en conformité avec l'arrêté de la Préfecture de Police du 30/11/98 relatif aux conditions de participation des équidés à toute manifestation, exposition ou rassemblement organisés à Paris, ainsi qu'aux règles de transport, à savoir :

1 - Tout équidé doit être accompagné du passeport ou livret signalétique.

Les propriétaires ou détenteurs d'équidés pour lesquels la vaccination contre la grippe équine est obligatoire doivent apporter la preuve de ces vaccinations par la présentation des documents requis dans le passeport.

2 - Les équidés en provenance d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un pays tiers autorisé, doivent être accompagnés des documents et certificats sanitaires prévus par la réglementation en vigueur. Les chevaux doivent être identifiés individuellement.

3 – Tout équidé atteint, contaminé ou suspect d'être atteint d'une maladie contagieuse ou présentant un signe clinique de maladie, sera immédiatement isolé dans un local aménagé à cet effet ou refoulé.

4 – Le contrôle documentaire et l'examen sanitaire des équidés seront assurés à l'entrée du site par un vétérinaire sanitaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires. Le vétérinaire sanitaire refusera l'admission des animaux ne répondant pas aux conditions sanitaires.

5 – Les exposants français et étrangers sont tenus de respecter la réglementation en vigueur relative au transport des animaux, et notamment les dispositions du décret 95-1285 du 13 décembre 1995 modifiée par le décret n° 99.961 du 24 novembre 1999. "Tout transporteur effectuant un transport à but lucratif d'animaux vivants sur le territoire national doit être titulaire de l'agrément prévu par l'article L. 214-12 du code rural". Cette obligation ne s'applique pas au transport de deux chevaux ou moins.

"Il est interdit à tout propriétaire, expéditeur, commissionnaire, mandataire, destinataire ou tout autre donneur d'ordre d'effectuer ou de faire effectuer un transport d'animaux vivants si le transporteur auquel ils ont recours n'est pas titulaire de l'agrément prévu à l'article 2-1". "Tout entrepreneur de transport par terre ou par eau qui aura transporté des animaux est tenu, en tout temps, de désinfecter les véhicules qui auraient servi à cet usage" (article L.921-3). L'Organisateur décline toute responsabilité à cet égard.

Les transporteurs d'animaux doivent être en possession des autorisations ad hoc :

- A type 1 : inférieur à 8 heures en intracommunautaire et inférieur à 12 heures en national
- A type 2 supérieur à 8 heures en intracommunautaire et supérieur à 12 heures en national.

Le convoyeur doit être en possession d'une autorisation dans ces 2 cas.

Dans le cas d'autorisation A type 2 : le camion doit être muni d'un certificat d'agrément et le convoyeur doit être muni de son certificat de formation.

Au-delà de huit heures de transport, le carnet de route doit être à la disposition des agents de contrôle du Ministère de l'Agriculture.

## **XI – Divers -**

### **1 - Réclamations**

Seuls l'organisateur, les juges officiels, les commissaires et les exposants peuvent déposer une plainte concernant une infraction au présent règlement. Une telle plainte doit être déposée par écrit dans un délai de 1 heure après l'infraction prétendue. Une somme de 200 € (ou son équivalent) doit être déposée auprès du Comité Disciplinaire et sera retenue si la plainte est considérée comme non justifiée.

### **2 - Médecin - Vétérinaire - Maréchal Ferrant**

Les soins médicaux et vétérinaires, ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge exclusive des propriétaires, présentateurs ou des personnes intéressées.

### **3 - Assurances**

Tous les participants s'engagent à ce que leurs assurances personnelles (Responsabilité Civile, Individuelle Accident,...) soient en cours de validité. Dans le cas où l'assurance d'un concurrent serait défaillante, l'assurance Responsabilité Civile des organisateurs ne pourra être recherchée.

Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

### **4 - Formalités européennes et douanières spécifiques**

Pierre Valette

Tél. : 33.06. 37.88.84.36

## **5 - Cartes d'accès – Parkings van**

Il sera expédié directement aux concurrents un dossier technique comprenant :

- 1 carte de parking van
- 3 cartes d'accès pour le 1er cheval engagé
- 1 carte d'accès par cheval supplémentaire

Par ailleurs, les cartons d'invitation des tables VIP seront expédiés dans ce dossier technique.

L'ensemble de ces documents est uniquement valable du 04 au 06 décembre 2009.



